

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de ST JULIEN EN BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2022YD150332

PRESENTS : Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE- Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUYEYTE-D.CLAVERY-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL.

ABSENTS : J.MORA-D.DUPRAT-C.LUCIANO-J.WATIER-N.CAMOUGRAND-C.SEYS-K.DASQUET excusés

POUVOIRS : J.MORA à M.RAFFIN-D.DUPRAT à M.DUVIGNACQ-C.LUCIANO à Ph. MOUHEL- J. WATIER à G. NAPIAS - N.CAMOUGRAND à Ph. TARSOL - C.SEYS à D.VIJUX

Mme Monique LAGOUYEYTE est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 6

OBJET : Convention au Service d'Insertion et de Maintien dans l'emploi des Personnes Handicapées (SIMEPH) avec le CDG40.

Monsieur le Président explique qu'il est utile de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale des Landes (CDG40) afin de favoriser le maintien et le reclassement dans l'emploi des personnes handicapées en poste dans les collectivités et /ou des agents devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au Service d'Insertion et de Maintien dans l'emploi des Personnes Handicapées (SIMEPH) organisé par le Centre de Gestion des Landes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel s'y rapportant.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

